

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 28 MAI 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **19**

Date de la convocation : **jeudi 21 mai 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **19**

Date d'affichage : **Vendredi 29 mai 2026**

Objet de la délibération :

54 – RECOURS A L'APPRENTISSAGE 2026/2027

Le jeudi 28 mai 2026 à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AUBOIS Pascale, Mme BOUCHET Marie, M. COLLIGNON Antoine, Mme HARMAND Elisa, Mme HUOT Apolline, Mme HUSSON Anne, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Claude, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, Mme LHUIRE Laurence, Mme MARC Laurence, M. MATHIEU Jérôme, M. MERCIER François, M. MOUGEOT Jonathan, M. PIERRE Bernard

Excusés et représentés par pouvoir : Mme DIDIER Agnès (donne pouvoir à Mme LHUIRE Laurence), M. LEFEBVRE Serge (donne pouvoir à M. MERCIER François)

Secrétaire de séance : M. ADNET Yannick

La commune est sollicitée régulièrement depuis 2022 par des jeunes gens désireux de conclure un contrat d'apprentissage au sein des services techniques de la commune. La demande est généralement sollicitée courant du mois de juin.

La commune a déposé une demande de financement auprès du CNFPT, qui a été acceptée le 21 avril pour un poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural.

Pour pouvoir avoir recours à un apprenti, la commune devra préalablement solliciter l'avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Meuse. La prochaine instance aura lieu le 30 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

DECIDE de recourir par anticipation au contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2026/2027

DECIDE de maintenir le poste d'apprenti pour les Services Techniques de la commune

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif, chapitre 012, article 6417

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 29 mai 2026 et publication ou notification
le 29 mai 2026

MONTMEDY, le 29 mai 2026

LE MAIRE
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 29 mai 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD